

<https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Taux-d-encadrement-en-maternelle-le-SE-Unsa-demande-des-clarifications>



école & société

Taux d'encadrement en maternelle : le SE-Unsa demande des clarifications

- Éducation - Actu -

Publication date: mercredi 6 mars 2024

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Une nouvelle circulaire concernant les sorties scolaires est parue en juin 2023. Depuis le 1er septembre, les taux d'encadrement des sorties scolaires sont ainsi modifiés. Le SE-Unsa demande davantage de souplesse à la ministre.

La circulaire 2023 stipule que pour les sorties, hors activités sportives, les classes de maternelle ou les sections enfantines doivent être accompagnées de 2 adultes dont l'enseignant jusqu'à 16 enfants, puis d'un adulte supplémentaire par groupe de 8 élèves ([lire notre article](#)). Ces conditions impactent directement les collègues ayant des activités de type *classe dehors* car il n'est pas évident de trouver systématiquement 3 adultes lorsque l'on a un effectif de plus de 24 élèves, ce qui est plus que fréquent en maternelle.

Par un nouveau courrier envoyé au ministère, le SE-Unsa veut donner la possibilité aux équipes de déroger à la circulaire de 2023 lorsque le trajet ne représente pas de danger quel que soit le type d'activités. La présence d'adultes disponibles n'étant pas la même sur tout le territoire, sans assouplissement des textes, une iniquité certaine apparaîtrait.

>> Lire [le courrier du SE-Unsa](#)